



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU COMITÉ DE TRANSITION

Procès-verbal de la réunion du comité de transition de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu tenue le :

Jeudi 14 juin 2018, à 15h30

à la salle Paul-Perreault de la caserne 21 du Service de sécurité incendie de la Ville de Beloeil située au 990, rue Dupré, Beloeil, province de Québec.

Étaient présents :

M. Yves Lessard, maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand;
Mme Diane Lavoie, mairesse de la Ville de Beloeil;
M. Martin Dulac, maire de la Municipalité de McMasterville;
M. Normand Teasdale, maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil;
M. Denis Parent, maire de la Ville d'Otterburn Park;
M. Yves Corriveau, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Étaient également présents :

M. Gilles La Madeleine, Directeur de la Régie;
M. Michel Houde, Chef de division aux ressources matérielles de la Régie;
Mme Audrey Cliche, adjointe administrative de la Régie.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion;
2. Constatation du quorum;
3. Mot de bienvenue de M. Yves Lessard;
4. Adoption de l'ordre du jour;
5. Adoption du procès-verbal de la réunion du jeudi 10 mai 2018;
6. Résolution suite à la nomination des cadres de l'état-major;
7. Résolution pour la nomination des Chefs aux opérations et Chefs de district;
8. Résolution pour autoriser le début des travaux de rédaction pour la création d'un règlement unique de prévention pour les municipalités partenaires;
9. Mise à jour concernant l'embauche du trésorier et du conseiller en ressources humaines;



10. Présentation de Michel Houde concernant :
 - a. Les assurances pour la Régie;
 - b. Le projet d'achat des véhicules par le Centre de gestion des équipements roulants du Gouvernement du Québec (CGER);
11. Résolution pour approuver l'achat des petits équipements des services d'incendie par la Régie;
12. Varia;
13. Clôture de la séance.

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de la réunion

Le président déclare la réunion ouverte. Il est 15:35 heures.

Lors de l'ouverture de la réunion, Monsieur Denis Parent est absent.

2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par Monsieur Yves Lessard.

3. Mot de bienvenue de Monsieur Yves Lessard

Monsieur Yves Lessard souhaite la bienvenue et remercie tous les membres du comité de transition de leur présence.

CT-2018-06-12

4. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ par Monsieur Yves Corriveau

ET RÉSOLU UNANIMENT d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en modifiant le point #11, afin de changer le terme «résolution» par le terme «accord de principe».

Monsieur Denis Parent arrive à ce moment de la réunion.

CT-2018-06-13

5. Adoption du procès-verbal de la réunion du jeudi 10 mai

ATTENDU QUE chacun des membres du comité de transition a reçu une copie du procès-verbal de la réunion du 10 mai 2018;

ATTENDU QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 10 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ par Monsieur Yves Corriveau



ET RÉSOLU UNANIMENT d'adopter le procès-verbal de la réunion du jeudi 10 mai 2018.

CT-2018-06-14

6. Résolution suite à la nomination des cadres de l'état-major

Monsieur La Madeleine mentionne que les résolutions qui sont prises par le comité de transition sont des accords plutôt moraux, pour prouver la bonne entente du comité de transition. Une fois la Régie créée, il faudra repasser les résolutions pour qu'elles aient une force légale.

Monsieur Yves Corriveau demande si les salaires des cadres sont approximativement les mêmes qu'à l'heure actuelle. Monsieur Gilles La Madeleine répond par l'affirmative et cite en exemple le salaire de Monsieur Donald Lebrun, qui sera exactement le même qu'actuellement à la ville de Beloeil.

Monsieur Gilles La Madeleine évoque que les cadres auront droit à 10 jours de maladie par année et étant inclus au salaire. Pour certains des cadres, cela représente un changement puisque certains avaient droit à un salaire additionnel s'ils ne prenaient pas ces journées. Avec la Régie, ces 10 jours de maladie seront inclus au salaire. S'ils ne les prennent pas, ils pourront être ajoutés aux vacances, car cela ne cause pas une dépense supplémentaire.

Monsieur Normand Teasdale demande ce qu'il en est des conditions de travail des cadres, par exemple le nombre de semaine de vacances. Monsieur Gilles La Madeleine répond en disant que ces conditions sont à venir étant donné que tous les cadres des parties prenantes à la Régie ont actuellement des conditions de travail différentes. À titre d'exemple, les cadres de la Ville de Beloeil ont un fond de pension particulier à prestation déterminée. Il est étudié avec des actuaires sur la manière de procéder à savoir s'ils seront engagés totalement par la Régie ou si la Régie paiera la Ville de Beloeil pour que les employés conservent leur fond de pension.

Monsieur Normand Teasdale demande quel sera le fond de pension des cadres de la Régie. Monsieur Gilles La Madeleine répond que ce sera un REER au pourcentage de 9/9. Il y a cependant une possibilité que les cadres de Mont-Saint-Hilaire conservent un 13/5 pour ne pas perdre de conditions de travail.

Monsieur Yves Corriveau et Monsieur Yves Lessard soulèvent un problème quant aux conditions de travail de certains cadres. Il ne faut pas que certains aient des privilèges sur les autres, car cela pourrait créer des précédents pour les futures négociations de conventions collectives des pompiers.

Madame Diane Lavoie et Monsieur Yves Corriveau demande à faire une analyse des salaires actuels pour voir si l'augmentation de salaire pourrait compenser la perte de certains avantages.



ATTENDU QUE, par la résolution CT-2018-05-07, adoptée à la réunion de comité de transition du 10 mai 2018, les membres du comité de transition de la Régie ont autorisé le Directeur à procéder à la nomination des cadres de l'état-major;

ATTENDU QUE le 11 mai 2018, le Directeur a procédé à la nomination de ces cadres;

ATTENDU QUE les nominations se détaillent comme suit :

Directeur adjoint aux infrastructures	Jean Clément
Directeur adjoint aux affaires externes	Donald Lebrun
Directeur adjoint à la planification des secours	Jean-Pierre Langlois
Directeur adjoint aux affaires internes	Sylvain Labrecque
Chef de division aux affaires préventives	Alain Brodeur
Chef de division aux mesures d'urgence	Simon Bussière
Chef de division à la formation et escouades spécialisées	Martin Dussault
Chef de division aux ressources matérielles	Michel Houde
Inspecteur-chef	Mario Lacombe
Chef aux opérations et projets spéciaux	Éric Bouchard

ATTENDU QUE les conditions de travail déterminées de ces cadres sont les suivantes :

Directeurs adjoints	107 000,00 \$/an
	10 jours de maladie inclus au salaire
	Horaire de 35 heures/semaine
Chefs de division	92 250,00 \$/an
	10 jours de maladie inclus au salaire
	Horaire de 35 heures/semaine
Inspecteur-chef	76 314,00 \$/an
	10 jours de maladie inclus au salaire
	Horaire de 35 heures/semaine
Chefs aux opérations	83 025,00 \$/an
	10 jours de maladie inclus au salaire
	Horaire de 40 heures/semaine

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Dulac
APPUYÉ par Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMENT d'approuver la nomination des cadres de l'état-major précédemment nommés.

CT-2018-06-15 7. Résolution pour la nomination des Chefs aux opérations et des Chefs de district

Monsieur Normand Teasdale demande quelle est la différence, au niveau des heures de travail, entre l'inspecteur-chef et le Chef de district. Monsieur Gilles La Madeleine répond que les Chefs de district travaillent sur des quarts de travail en rotation, tandis que l'inspecteur-chef travaille aux heures régulières d'ouverture des bureaux.



ATTENDU QUE, par la résolution CT-2018-05-07, adoptée à la réunion de comité de transition du 10 mai 2018, les membres du comité de transition de la Régie ont autorisé le Directeur à procéder à la nomination des cadres de l'état-major;

ATTENDU QUE la Régie a procédé à un affichage de poste du 15 au 31 mai 2018;

ATTENDU QUE le concours a été ouvert à tous les officiers;

ATTENDU QUE neuf officiers ont postulés pour les postes précédemment nommés;

ATTENDU QU'EN date du 31 mai, la Régie a envoyé des avis de convocation aux neuf candidats;

ATTENDU QUE du 6 au 11 juin 2018, un processus de sélection a eu lieu afin de combler les postes de Chefs aux opérations et Chefs de district;

ATTENDU QUE seulement 7 candidats ont complétés avec succès le processus de sélection;

ATTENDU QUE les candidats sélectionnés se détaillent comme suit :

Chefs aux opérations	Benoit Provost
	Stéphane Plante
	Daniel Pageau
	Patrick Beauchemin
Chefs de district	Éric Schwartz
	Francis Billette
	Luc Sénécal

ATTENDU QUE les conditions de travail déterminées sont les suivantes :

Chefs aux opérations	83 025,00 \$/an
	10 jours de maladie inclus au salaire
	Horaire de 40 heures/semaine
Chefs de district	76 314,00 \$/an
	10 jours de maladie inclus au salaire
	Horaire de 40 heures/semaine

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Corriveau
APPUYÉ par Monsieur Denis Parent

ET RÉSOLU UNANIMENT d'approuver la nomination des cadres précédemment nommés à titre de Chefs aux opérations et de Chefs de district de la Régie.



CT-2018-06-16

8. Résolution pour autoriser le début des travaux de rédaction pour la création d'un règlement unique de prévention pour les municipalités partenaires

Monsieur Gilles La Madeleine mentionne qu'une équipe est présentement formée à Mont-Saint-Hilaire pour la mise à jour du règlement de prévention. Ce règlement sera donc le plus récent de toutes les parties prenantes à la Régie.

Le règlement de Mont-Saint-Hilaire sera repris par la Régie afin d'éviter de recommencer les travaux à zéro. Ce règlement sera validé par les services d'urbanisme des municipalités participantes à la Régie pour en vérifier la conformité avec les règlements de construction et autres.

Monsieur La Madeleine précise que ce règlement unique sera favorables aux préventionnistes puisque peu importe où ils se trouveront sur le territoire de la Régie, ils pourront appliquer le même règlement de prévention.

Monsieur Normand Teasdale demande ce qu'est un règlement de prévention incendie. Monsieur La Madeleine explique qu'un règlement de prévention concerne tous les aspects de sécurité incendie dans les bâtiments, notamment l'installation de détecteurs de fumée, l'éclairage d'urgence, les issues de sécurité, la protection des incendies dans les résidences privées, les droits d'entrée d'un inspecteur, les avis d'inspection, les pénalités et les règles concernant les feux à ciel ouvert.

Monsieur Normand Teasdale demande si le règlement de prévention est en lien avec ce que demandent les compagnies d'assurances. Monsieur Gilles La Madeleine indique que les compagnies d'assurances appliquent les codes et règlements en vigueur.

Monsieur Gilles La Madeleine prend la peine de remercier l'équipe de travail à Mont-Saint-Hilaire pour leur bon travail qui aidera grandement la Régie.

Monsieur Martin Dulac demande si une table de concertation sera faite avec les greffiers des municipalités. Monsieur Gilles La Madeleine répond par l'affirmative en ajoutant que les urbanistes seront consultés.

Monsieur Martin Dulac se demande si ce règlement devra faire l'objet d'une adoption par le conseil municipal de chacune des municipalités. Monsieur Yves Lessard précise que les municipalités prendront le relais lorsque le règlement de prévention sera prêt.

Monsieur Yves Corriveau se permet de sortir un peu du sujet pour ne pas l'oublier. Le fait que la Régie offrira un service 24/7 aura un impact considérable sur les assurances des citoyens. Il souhaite que dès que la Régie sera prête à le faire, qu'elle contacte le Groupement technique des assureurs afin de faire une communication à tous les citoyens pour qu'ils contactent leur



assureur pour faire baisser leurs assurances. Monsieur Gilles La Madeleine répond qu'il est déjà prévu que cette communication soit faite.

ATTENDU QUE chacune des municipalités possède présentement son propre règlement de prévention;

ATTENDU QUE le règlement actuel de chacune de ces municipalités est différent;

ATTENDU QU'IL est important pour la sécurité des citoyens d'avoir un règlement de prévention;

ATTENDU QU'IL est impératif pour les membres du personnel de la Régie de n'appliquer qu'un seul et unique règlement de prévention;

ATTENDU QU'UN projet pilote sera mis sur pied pour évaluer les risques présents dans les municipalités, tel que prévu par les orientations du ministre en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le projet pilote débutera par l'évaluation des risques pour la Ville de Saint-Basile-le-Grand;

ATTENDU QUE si des résultats concluants sont présents, le projet pilote poursuivra avec l'évaluation des risques des autres municipalités;

ATTENDU QUE lorsque les travaux de rédaction seront achevés, le règlement de prévention sera soumis à l'approbation du comité de transition et/ou du conseil d'administration de la Régie;

ATTENDU QUE le règlement de prévention devra faire l'objet d'une adoption par le conseil municipal de chacune des municipalités participantes à la Régie;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Corriveau
APPUYÉ par Monsieur Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMENT d'autoriser le début des travaux de rédaction afin de créer un seul et unique règlement de prévention pour l'ensemble des parties prenantes à la Régie.

9. Mise à jour concernant l'embauche du trésorier et du conseiller en ressources humaines

Monsieur Gilles La Madeleine mentionne que la Régie a reçu 52 candidatures pour le conseiller en ressources humaines et 5 candidatures pour le poste de trésorier.

Les entrevues auront lieu dès la semaine prochaine, soit dès le 18 juin 2018.



Monsieur Yves Corriveau demande pour quand est prévu l'embauche. Monsieur Gilles La Madeleine répond qu'à la dernière réunion, soit celle du 10 mai 2018, il avait mentionné que les embauches devaient avoir lieu en septembre pour permettre un bon fonctionnement de la Régie et cela dès le début de ces activités. Monsieur Yves Corriveau répond qu'il a un souvenir de ce point.

Monsieur Yves Corriveau demande de quelle façon se fera le paiement du salaire. Monsieur Gilles La Madeleine répond que le paiement des salaires se fera selon les pourcentages de contribution des municipalités.

10. Présentation de Michel Houde concernant les assurances de la Régie et le projet d'achat des véhicules par le Centre de gestion des équipements roulants du Gouvernement du Québec (CGER)

Monsieur Michel Houde commence par se présenter aux membres du comité de transition.

Monsieur Gilles La Madeleine et Monsieur Michel Houde en profite lors de la présentation pour remercier tous les services des finances des municipalités pour leur participation dans la recherche du coût des équipements.

Monsieur Michel Houde présente les éléments suivants aux membres du comité de transition :

- a) Le rôle de CGER, qui est une filière gouvernementale du Ministère des transports du Québec;
- b) Les membres du comité de travail sur les inventaires des équipements;
- c) Le processus temporel d'inventaire des équipements;
- d) La méthode d'évaluation de valeur des équipements selon le guide de la MRC d'Autray et/ou d'un consensus entre les membres du comité de travail;
- e) Les véhicules qui ne feront pas l'objet d'un rachat par CGER;
- f) Les véhicules, ainsi que les réparations, qui feront l'objet d'un rachat par CGER.

Les membres du comité prennent le temps de remercier Monsieur Michel Houde, ainsi que les membres du comité de travail, pour leur bon travail.

Monsieur Yves Corriveau demande qu'est-ce qu'il en est pour les assurances de la Régie. Monsieur Gilles La Madeleine évoque qu'il y a déjà un estimé avec la MMQ, mais qu'il faut attendre le décret de création de la Régie pour avoir un estimé avec l'UMQ. Il précise que lors de la rencontre avec les directeurs généraux, Martine Vallières, directrice générale de la Ville de Beloeil, a dit que l'UMQ



serait probablement moins cher et qu'elle avait sauvé beaucoup d'argent. Monsieur Martin Dulac précise que la MMQ et l'UMQ n'assurent pas les mêmes choses, donc ce ne sera pas nécessairement plus profitable. Madame Diane Lavoie prend la parole et dit que ce sera une discussion pour plus tard, parce que le comité de transition n'est pas rendu là.

Monsieur Michel Houde explique tout le processus d'obtention et de négociations des soumissions auprès de la MMQ.

Monsieur Michel Houde précise que les soumissions comportent des clauses de protection pour la responsabilité des administrateurs de la Régie et des élus qui siègent au conseil d'administration.

Monsieur Yves Corriveau dit qu'une protection de 10 millions est un minimum.

Il va y avoir un complément de travail pour les assurances afin d'obtenir des soumissions additionnelles et d'évaluer les besoins de la Régie.

Monsieur Gilles La Madeleine prend le temps de spécifier à nouveau que les assurances n'étaient pas comprises dans le budget présenté lors du dépôt du plan stratégique lors de la réunion du comité de transition le 10 mai 2018.

Monsieur Yves Corriveau revient sur le point qu'il s'est engagé à étudier lors de la précédente réunion du comité de transition de la Régie le 10 mai 2018, à savoir pourquoi la Ville de Mont-Saint-Hilaire n'avait pas retenu les services de CGER pour un véhicule d'intervention. Monsieur Yves Corriveau a fait les vérifications auprès de son directeur général. Les services de CGER n'ont pas été retenus puisque le contrat de vente du véhicule d'intervention comprenait son entretien pour une période de 5 ans.

Monsieur Gilles La Madeleine et Monsieur Michel Houde précise que les coûts de CGER sont très avantageux pour la Régie, notamment approximativement 67 \$/h pour l'entretien des véhicules. Madame Diane Lavoie précise que la Ville de Beloeil possède un garage ce qui facilitera grandement les travaux d'entretien sur les véhicules.

Monsieur Michel Houde prend la peine de remercier tous les membres du comité de transition de la part du comité de travail sur les inventaires pour leur confiance accordée dans les travaux sur les inventaires.

11. Accord de principe pour procéder à l'achat des équipements des services incendies par la Régie

ATTENDU QU'IL paraît plus profitable pour la Régie de procéder à la vente des véhicules identifiés à CGER;

ATTENDU QUE CGER souhaite engager un employé spécialisé en mécaniques des véhicules incendies;

ATTENDU QUE CGER pourra faire l'entretien des véhicules à même les casernes ou les garages municipaux;

ATTENDU QUE les directeur généraux pourront valider les équipements faisant partie des inventaires et les valeurs afférentes;

ATTENDU QUE les membres du comité sont en accord avec le rachat par CGER des véhicules d'interventions présentés dans les différents documents remis;

ATTENDU que les membres du comité de transition sont en accord avec le rachat par la Régie des véhicules ne pouvant pas faire l'objet d'un rachat par CGER et des petits équipements;

ATTENDU QUE les membres du comité de transition sont en accord avec le mode de contribution à l'achat de ces équipements par la Régie, à savoir le mode de répartition prévu dans l'entente intermunicipale relative à la sécurité incendie et prévoyant la constitution d'une Régie intermunicipale;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Corriveau
APPUYÉ par Madame Diane Lavoie

ET ACCORDER DE PRINCIPE ET UNANIMENT d'autoriser l'achat des véhicules de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, de la Ville de Beloeil, de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, de la Ville d'Otterburn Park, de la Municipalité de McMasterville et de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil et identifiés par CGER, d'autoriser l'achat des autres équipements identifiés par la Régie et de répartir les coûts d'acquisition selon le mode de répartition prévu dans l'entente intermunicipale relative à la sécurité incendie et prévoyant la constitution d'une Régie intermunicipale.

12. Varia

Monsieur Martin Dulac souhaite revenir sur la lettre reçue du Syndicat des pompiers et pompières du Québec et de la réponse à cette lettre de la part de Monsieur Gilles La Madeleine.

Monsieur Martin Dulac tient à dire que la réponse donnée par Monsieur La Madeleine était juste et appropriée à la situation.

Madame Diane Lavoie précise que le climat s'est calmé à la Ville de Beloeil depuis la visite de Monsieur Gilles La Madeleine au conseil municipal. Madame Diane Lavoie souhaite souligner le bon travail de Monsieur Gilles La Madeleine et Monsieur Donald Lebrun pour avoir calmé les ardeurs après la sortie de l'organigramme.

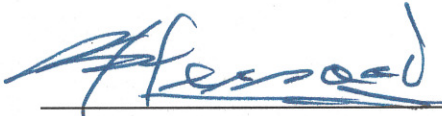


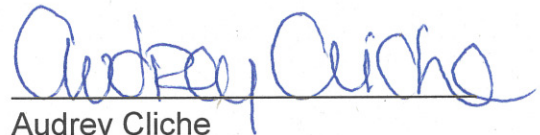
2018-06-17 13. Clôture de la séance

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ par Monsieur Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMENT de lever la séance.

Il est 16:52 heures.


Yves Lessard
Président du comité de transition


Audrey Cliche
Secrétaire du comité de transition